

Page de données techniques des autorités

Confidentialité: Les réponses aux questions 16-26 sont confidentielles. Nous rassemblerons les résultats de sorte que l'identification de l'autorité ne puisse pas se faire. Pour des buts de recherches et de diffusion, le sous-groupe d'assistance technique de l'ICN voudrait pouvoir employer et rapporter toutes les données rassemblées dans les questions 1-15. Dans certains cas, ceci pourrait mener à rapporter les résultats de telle manière qu'il soit possible d'identifier l'autorité ou la juridiction répondante, mais pas le répondant individuel. S'il y a des réponses dans les questions 1-15 que vous voulez garder confidentielles, veuillez les indiquer les chiffres correspondants (chiffres en parenthèses situés à côté de l'espace pour la réponse.

Identification _____ [1]

Veuillez indiquer quelle devise vous employez concernant les informations financières : _____ [A]
(veuillez employer la même devise partout)

Page de données techniques de l'autorité

- 1) L'autorité peut-elle l'émission d'ordres
- ◆ Qui interdisent ou exigent une conduite particulière Y N [2]
Dans l'affirmative, approximativement combien d'ordres de ce type ont-ils été donnés au cours des deux dernières années (2002/2003) ? _____ [3]
 - ◆ Qui invalide ou annule certains contrats Y N [4]
Dans l'affirmative, approximativement combien d'ordres de ce type ont-ils été donnés au cours des deux dernières années (2002/2003) ? _____ [5]
 - ◆ Qui permette à l'autorité de surveiller la future conduite Y N [6]
Dans l'affirmative, approximativement combien d'ordres de ce type ont-ils été donnés au cours des deux dernières années (2002/2003) ? _____ [7]
 - ◆ Qui bloque, mette sous condition ou renverse des fusions Y N [8]
Dans l'affirmative, approximativement combien d'ordres de ce type ont-ils été donnés au cours des deux dernières années (2002/2003) ? _____ [9]
- 2) L'autorité peut-elle infliger des sanctions pécuniaires à des entreprises ou à des personnes privées? Y N [10]
- Dans l'affirmative, veuillez indiquer le montant total approximatif des amendes imposées et perçues (en dollars américains \$) :
- | | |
|---|------------------------------|
| En 2003 : amendes imposées : _____ [11] | amendes perçues : _____ [12] |
| En 2002 : amendes imposées : _____ [13] | amendes perçues : _____ [14] |
| En 2001 : amendes imposées : _____ [15] | amendes perçues : _____ [16] |
- 3) L'autorité peut-elle imposer des sanctions pénales à des personnes privées? Y N [17]
Dans l'affirmative, combien de fois de telles sanctions ont-elles été imposées en 2002 et 2003 ? _____ [18]
- 4) Au cours des deux dernières années, approximativement combien de décisions l'autorité a-t-elle prises ? _____ [19]
Votre droit de la concurrence prévoit-il la possibilité de faire recours contre les décisions devant une autorité externe? Y N [20]
- Dans l'affirmative,
Combien de décisions ont fait l'objet d'un recours devant une autorité indépendante? _____ [21]
Combien de décisions ont été renversées suite à un recours? _____ [22]

Page de données techniques des autorités

5) Quel était le budget total de votre autorité et comment était-il (approximativement) assigné parmi les fonctions suivantes (à l'exclusion d'administratif et des frais généraux) (les chiffres ne doivent pas atteindre 100 pour cent)

	Budget total	% consacré à la concurrence	% consacré à la formaton
En 2003	[23]	[24]	[25]
En 2002	[26]	[27]	[28]
En 2001	[29]	[30]	[31]

6) Veuillez répartir le budget annuel de l'autorité de 2003 par rapport aux sources de financement suivantes:

- ◆ Poste indépendant dans le budget de l'Etat: _____% [32]
 - ◆ Poste faisant partie du ministère dont l'autorité dépend: _____% [33]
 - ◆ Emoluments relatifs à des opérations de concentration et autres émoluments _____% [34]
 - ◆ Sanctions administratives et pénales _____% [35]
 - ◆ autres (veuillez spécifier) : _____ [B] _____% [36]
- Total : 100%

7) Quel est le nombre total d'employés engagés dans votre autorité et comment sont-ils répartis parmi les professions suivantes (à la fin de 2003) ?

	Total	chargé des comportements anticoncurrentiels/fusions
◆ juristes	_____ [37]	_____ [38]
◆ économistes	_____ [39]	_____ [40]
◆ autres professions	_____ [41]	_____ [42]

8) Combien d'employés ont rejoint ou ont quitté l'autorité en:

	rejoint	quitté
2003	_____ [43]	_____ [44]
2002	_____ [45]	_____ [46]
2001	_____ [47]	_____ [48]

9) Veuillez utiliser le tableau suivant pour nous faire part de la charge de travail dans votre autorité. Nous utilisons « fusions simples » pour les fusions qui sont achevées au cours de la première période d'examen (les fusions « phase I » pour l'UE par exemple) et « fusions complexes » pour celles qui nécessitent une deuxième procédure d'examen (les fusions « phases II » pour l'UE par exemple). Si votre autorité n'établit pas une distinction entre les deux, veuillez répondre seulement aux questions concernant toutes les fusions.

	2003	2002	2001
Nombre total d'examens de fusion initiés			
Nombre total d'examens de fusion achevés			
Nombre d'examens "simples" de fusion initiés			
Nombre d'examens "simples" de fusion achevés			
Nombre d'examens "complexes" de fusion initiés			
Nombre d'examens "complexes" de fusion achevés			
Nombre d'investigation de comportement anticoncurrentiel initiés			
Nombre d'investigation de comportement anticoncurrentiel achevés			
Nombre d'investigation d'accords cartellaires initiés ¹			
Nombre d'investigation d'accords cartellaires achevés			
Nombre d'investigation d'accords non-cartellaires entre concurrents initiés ²			

¹ Les accords cartellaires comprennent : fixation de prix, accord de soumissions, accords sur la répartition du marché de la clientèle, accords sur la répartition géographique et la restriction de production.

² Les accords non-cartellaires entre concurrents comprennent les échanges d'informations, les accords restreignant la publicité, les accords fixant des normes, les boycotts, les refus communs de biens, les associations commerciales et les cartels d'exportation.

Page de données techniques des autorités

Nombre d'investigation d'accords non-cartellaires entre concurrents achevés			
Nombre d'investigation d'accords verticaux initiés ³			
Nombre d'investigation d'accords verticaux achevés			
Nombre d'investigation d'abus de position dominante initiés ⁴			
Nombre d'investigation d'abus de position dominante achevés			

³Les accords verticaux comprennent la fixation des prix de revente, les restrictions géographiques, les accords de distribution exclusive, les accords de représentation exclusives et les ventes liées (transactions couplées) et les quantités imposées.

⁴L'abus de position dominante comprend les prix excessifs, la différenciation des prix, les transactions couplées, le refus de livrer, la prédation par les prix, price squeezing par des sociétés intégrées, l'augmentation des coûts des rivaux et les accords verticaux.